

Elections aux Conseils de Faculté, Ecoles et Instituts

Le Directeur du CEIPI

- VU** le livre VII du code de l'éducation,
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU** les statuts de l'Institut CEIPI

DECIDE

Article 1

Les élections générales/~~partielles~~¹ des représentants des étudiants ~~et/ou des personnels enseignants,~~
~~BIATSS~~ au Conseil de l'Institut CEIPI se tiendront le **6 février 2023**.

Article 2

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège des étudiants : 4 sièges des représentants titulaires des étudiants et, le cas échéant, 4 suppléants.

¹ Rayer la mention inutile

Article 3 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
Lundi 16 janvier 2023	Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin)	
Lundi 23 janvier 2023 avant 12 heures	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi (15 jours francs maximum et 5 jours francs minimum avant la date du scrutin)	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement
Mercredi 25 janvier 2023	Publication et affichage des candidatures	
Dimanche 29 janvier 2023	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scrutin
Vendredi 3 février 2023 avant 12 heures	Date limite de dépôt des procurations	
SCRUTIN Vote à l'urne : le 6 février 2023 de 9 heures à 16 heures 30 Lieu : Bâtiment LE CARDO - Salle 329 (3^{ème} étage) 7 rue de l'Ecarlate, à Strasbourg		
Jour du scrutin – 6 février 2023	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Jeudi 9 février 2023	Proclamation et affichage des résultats	
Mercredi 15 février 2023	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

A l'attention de Monsieur Stéphane THOMAS
CEIPI - Université de Strasbourg
Bâtiment LE CARDO - Bureau 327
7 rue de l'Ecarlate - CS 20024
FR-67082 STRASBOURG Cedex
Mail : stephane.thomas@ceipi.edu

Article 4

M. Stéphane THOMAS est nommé Président du Bureau de vote.
M. Alain KOENIG et Mme Stéphanie STRASSER sont nommés assesseurs.

Article 5

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

M. Stéphane THOMAS est chargé de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 12 décembre 2022,

Le Directeur général du CEIPI,

Yann BASIRE
Directeur Général
du CEIPI

